



Le Plessis-Pâté

COMMUNE DU PLESSIS-PATÉ

ARRETE TEMPORAIRE DU MAIRE N°A-059-2026

Arrêté portant interdiction temporaire de stationnement et de circulation route de Liers, de la rue des Biches jusqu'à la rue des Chamois

PM/CDE

Le Maire du Plessis-Pâté,

Vu le Code de la Route,

Vu les articles L 2213-1 à L 2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté ministériel du 24 Novembre 1987 modifié, relatif à la circulation routière,

Considérant qu'il est nécessaire d'interdire le stationnement et la circulation route de Liers, à partir de la rue des Biches jusqu'à la rue des Chamois afin de faciliter le démontage de la grue de chantier LTE Construction et d'assurer la sécurité des véhicules et des piétons,

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en place une déviation,

ARRETE

Article 1er. : En raison du démontage d'une grue mobile de chantier, le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits route de Liers, de la rue des Biches jusqu'à la rue des Chamois,

Du samedi 28 février à partir de 07h00 jusqu'au dimanche 1er mars à 17h00

Article 2 : Les automobilistes qui ne respectent pas ces dispositions sont passibles de sanction au regard de l'article R417-10 du Code de la Route.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Marolles en Hurepoix, Monsieur le Directeur des Services Techniques, le Responsable de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera affiché.

Fait au Plessis-Pâté, le 23 février 2026

Fait et arrêté les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire certifie exécutoire, sous sa responsabilité, le présent acte.

Il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication électronique.

Date de télétransmission du présent acte au contrôle de légalité :

Date de sa publication électronique :

Le Maire,
Sylvain TANGUY

